



Europlasma candidat à la reprise de la Fonderie de Bretagne

- Un projet ambitieux assurant la pérennité du site grâce au maintien de l'activité historiques dans l'automobile, à la poursuite de la diversification dans des domaines variés et au développement accéléré d'une production dans celui de la défense ;
- La préservation de plus de 80% de l'effectif actuel ;
- Une offre de reprise cohérente avec l'orientation de certaines activités du Groupe Europlasma vers la défense.

Europlasma, **groupe industriel spécialisé dans le développement d'activités stratégiques, dans la dépollution et dans la décarbonation**, indique avoir déposé une offre de reprise globale en plan de cession du fonds de commerce et des actifs de la société Fonderie de Bretagne, en redressement judiciaire depuis le 23 janvier 2025. L'offre comporte différents éléments :

- La reprise du fonds de commerce exploité par la Fonderie de Bretagne ainsi que les actifs y afférents ;
- La préservation de 240 emplois ;
- Un projet de retournement, fondé sur la diversification des activités de la société dans le secteur de la défense.

A ce jour, cette offre de reprise comporte différentes conditions suspensives, dont les principales sont détaillées dans le présent communiqué. La levée de ces conditions suspensives fondera la réussite et la pérennité du projet industriel.

Un projet audacieux pour pérenniser l'activité sur le long terme, qui allie relance industrielle et souveraineté

Le Groupe Europlasma propose un projet industriel durable, adapté aux caractéristiques de cet outil industriel unique et au savoir-faire remarquable de ses salariés. Le plan de retournement d'Europlasma repose sur :

- la poursuite de l'activité historique de production de pièces de fonderie, à destination de l'industrie automobile et de nouveaux secteurs ;
- la diversification dans le domaine de la défense, afin de répondre à un enjeu de souveraineté nationale et à une demande croissante à l'échelle européenne.

Cette diversification permettrait de préserver l'activité historique de la Fonderie de Bretagne et de conforter son statut de véritable pôle d'excellence industrielle. Le Groupe Europlasma anticipe ainsi une forte hausse de l'activité du site dans les années à venir, et dispose à ce titre d'ores et déjà de plusieurs lettres d'intention lesquelles porteraient la production à un niveau historique à moyen terme.

La montée en puissance progressive de l'activité industrielle s'accompagnera de différentes mesures destinées à adapter l'outil industriel et à améliorer l'efficacité énergétique du site, un sujet central au cœur de la stratégie de retournement.

Principales données financières de la Fonderie de Bretagne :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023 ¹
Chiffre d'affaires	23,1	38,5	46,4
Résultat net	(17,4)	(14,4)	(10,0)

Conditions suspensives à la réalisation de l'opération

La réalisation de cette reprise est soumise à la levée de conditions suspensives usuelles, dont les principales sont mentionnées ci-après :

- Absence de changement défavorable substantiel de l'activité conduite par la Société entre la date des présentes et l'audience du Tribunal de commerce de Rennes appelée à statuer sur l'arrêté des offres de reprise ;
- Confirmation qu'aucun des actifs sur lesquels reposent les activités de la Société n'ont été détruits, endommagés, cédés ou aliénés à des tiers antérieurement à la date de la reprise, et ce afin de permettre au Repreneur d'en avoir la pleine et entière libre jouissance ;
- Obtention par la Fonderie de Bretagne de l'autorisation de fabrication, de commerce et d'intermédiation visée à l'article L. 2332-1 du Code de la défense ou indication par le ministère des armées qu'il ne s'opposera pas à la délivrance d'une telle autorisation au profit du Repreneur en cas de délivrance postérieure à sa désignation par le Tribunal de commerce de Rennes ;
- Confirmation des engagements financiers des différentes parties au projet, publiques et privées.

Le Groupe Europlasma informera le marché dès que possible de toute évolution significative de cette opération et en précisera, le cas échéant, l'ensemble des caractéristiques et modalités.

À propos d'EUROPLASMA

Créé en 1992, Europlasma est un groupe français présent dans des secteurs industriels stratégiques tels que la défense et contribue à la préservation de l'environnement grâce à ses solutions uniques de destruction des déchets dangereux ainsi qu'à la décarbonation des industries. Le Groupe est constitué de 3 grands pôles d'activité :

- **L'industrie** : fabrication de pièces forgées (corps creux, roues de train...) et de feuilles d'aluminium anodisées pour condensateurs ;
- **La dépollution** : solutions de traitement de l'amiante, crasses d'aluminium, cendres volantes ;
- **La décarbonation** : production d'un combustible (CSR) à partir de déchets non recyclables en substitut d'énergies fossiles.

L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400PDG8 - ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

¹ Projets de comptes non audités, non approuvés à la date du présent communiqué.

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place en avril 2024² un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com).

² [2024-04-24-Financement-OCABSA-EPF-2024_VDEF.pdf](#)